

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 28 mai 2024**

**Nombre de membres en exercice : 11      Date de la convocation : 22 mai 2024**  
Présents : 7

**L'an Deux Mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 16h12**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, FOURNOL, MARY, GAGNIERE, JUGE, M. GRUTER.**

**Étaient excusés : Mmes - DOUX, SERVAN ; M – ADRIEN, DELERUE**

**Pouvoirs : /**

Madame Céline BOUFFET est désignée Secrétaire de séance,

---

**N° 19/2024 : CRÉATION D'UNE AIDE ACTION SANTE : PREVENTION ET DEPISTAGE**

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le contrat de ville dans lequel est engagé la commune de Valréas et des actions portées par le CCAS ;

L'action s'inscrit dans la suite du salon de la santé organisé en septembre 2023 (et reconduit en 2024) et suite à la sollicitation de la médiatrice pendant la campagne d'octobre rose.

Elle est portée par le CCAS de Valréas, soutenu par la ville. Elle se déroule tout au long de l'année.

Le programme d'actions porte sur un cycle de conférences "Parlons santé" : 4 à 6 conférences animées par des professionnels de santé du territoire qui ont été mobilisés lors du salon de la santé (ostéopathes, psychologues, médecins généralistes ou spécialistes...)

Les habitants seront mobilisés et accompagnés par la médiatrice de la ville.

Il porte également sur l'organisation d'un transport accompagné vers un centre de dépistage pour permettre à des femmes de réaliser une mammographie. L'action s'adresse à des femmes qui ne réalisent pas l'examen pour diverses raisons (absence de moyen de locomotion, appréhension, etc..)

La mobilisation des femmes se fera par la médiatrice de la ville en priorité dans les quartiers prioritaires mais également par les travailleurs sociaux des établissements sociaux du territoire, les agents du CCAS ...

L'accompagnement des femmes sera assuré par la médiatrice de la ville et/ou un agent du CCAS.

Les habitants des QPV seront prioritaires sur les actions et bénéficieront d'une communication et d'une mobilisation spécifique par la médiatrice de la ville. L'action est gratuite pour les bénéficiaires et se déroulera sur toute l'année 2024.

L'objectif est d'atteindre 20 personnes par conférence majoritairement issue des QPV et 3 à 4 transports accompagnés de 4 à 6 femmes chacun pour les dépistages du cancer du sein.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :**

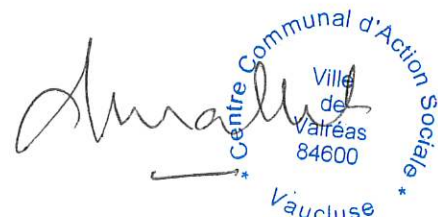
- **AUTORISE** le Président du CCAS ou à défaut la vice-Présidente du CCAS à signer tout document relatif à ce dispositif
- **DIT** que la dépense est prévue au budget de l'année en cours et sera imputée au chapitre 11.

Vote : unanimité                      Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 29 mai 2024,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET



Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 29/05/2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 30/05/2024